



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale  
des affaires culturelles

**ARRÊTÉ**  
**portant inscription au titre des monuments historiques**  
**de l'église Saint-Préjet des Vignes à Massegros-Causses-Gorges (Lozère)**

**Le Préfet de la région Occitanie,**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

**Vu** l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

**Vu** les autres pièces produites et jointes au dossier ;

**Considérant** que l'église Saint-Préjet des Vignes à Massegros-Causses-Gorges (Lozère) présente au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de son architecture caractéristique de l'art roman avec son abside semi-circulaire ornée de modillons sculptés.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Préjet des Vignes à MASSEGROS-CAUSSES-GORGES (Lozère), telle que délimitée en rouge sur le plan annexé, située au lieu-dit Saint-Préjet, sur la section 195 F parcelle 108 de l'ancienne commune de LES VIGNES ; appartenant à la COMMUNE DE MASSEGROS-CAUSSES-GORGES, identifiée sous le n° SIREN 200 072 619, celle-ci en est propriétaire par acte administratif du 09/04/2019 publié au service de la publicité foncière de Mende le 24/04/2019 vol 4804P31 2019 n°1389.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire et à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

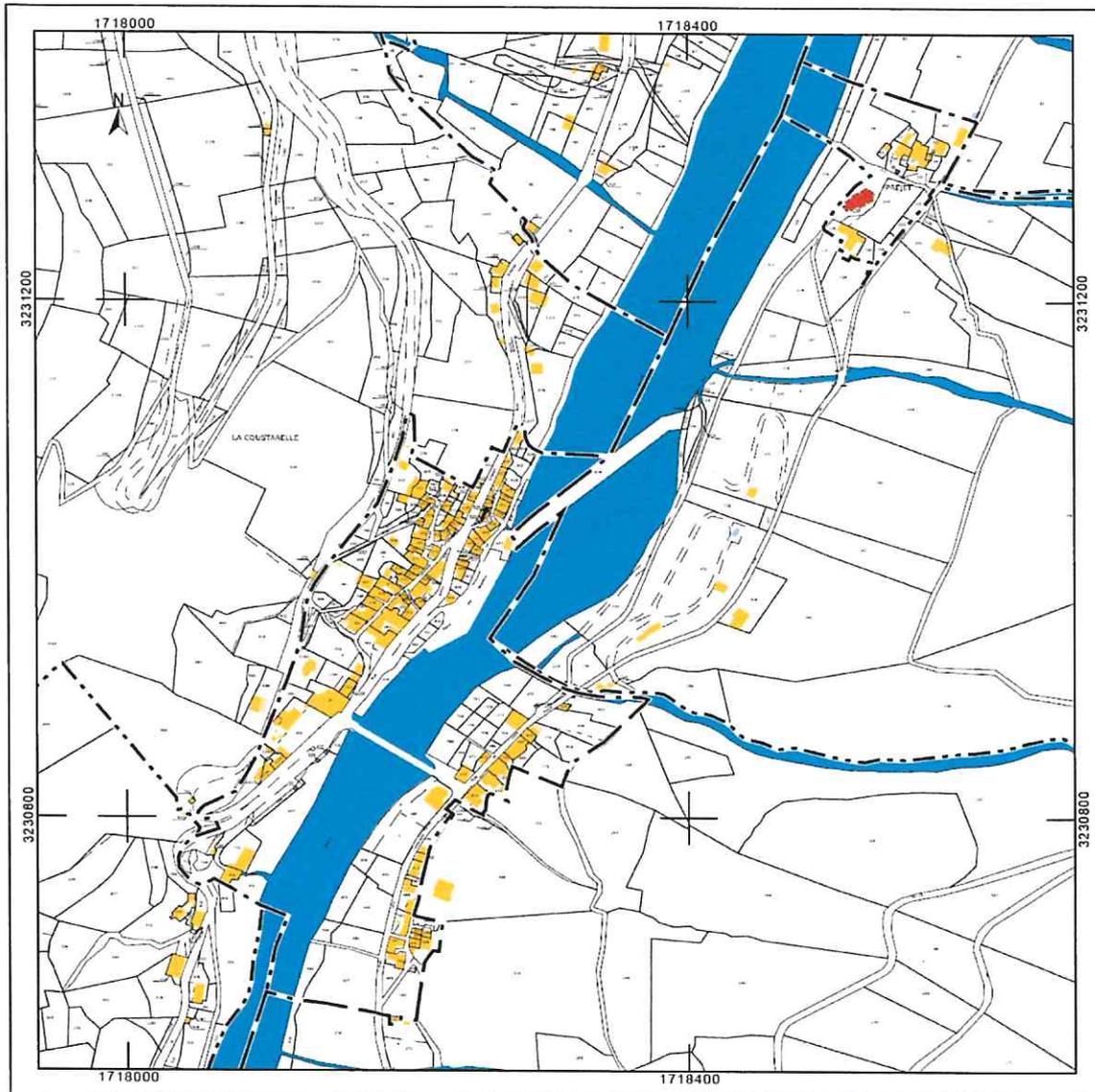
Fait à Toulouse, le **10 DEC. 2021**

Le Préfet de région

Etienne GUYOT

1/2

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre  
des monuments historiques de l'église Saint-Préjet des Vignes



Fait à Toulouse, le  
Le Préfet de Région

10 DEC. 2021

Étienne GUYOT